

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2020

Sont présents : Eric BERDIEL, Nicole CIAMOUS, Annie LAMBOTTE, Dominique MARTIN, Christian MOREL, Stéphane JACQUET.

Sont absents : Olivier BARRAL, Patrick PASSUELLI, Jacques FINE.

## Ordre du jour :

- 1) Création d'un emploi non permanent
- 2) Modification des statuts du SYM 05
- 3) Questions diverses :

Madame CIAMOUS est désignée secrétaire de séance.

### **1. Création d'un emploi non permanent**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur Le Maire propose aux conseillers municipaux présents le recrutement, à compter du 2 mars 2020, d'un agent contractuel de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 2 mars 2020 au 17 août 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 11 heures du 11 mars 2020 au 5 juin 2020 et de 17 h 00 du 8 juin 2020 au 17 août 2020

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3 I 1° (ou 3 I 2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3 I 1° (ou 3 I 2°) décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **2. Modification des statuts du SyMEnergie 05 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SyMEnergie 05, qui est l'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité sur le département des HAUTES-ALPES, vient d'apporter des modifications à ses statuts ainsi qu'une modification de fond sur la répartition et la composition des collèges communaux.

En application des dispositions des articles L.5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes au SyMEnergie05 de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collèges communaux du SyMEnergie05.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve les modifications statutaires du SyMEnergie05 présentées,
- Prends acte des changements intervenus dans la composition des collèges communaux du SyMEnergie05.

**5. Dans les questions diverses les points suivants ont été abordés :**

- a) Les conclusions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de POLIGNY** ont été présentées par le bureau CLAYE : un état très exhaustif du réseau d'eau a été présenté ainsi qu'un bilan de son fonctionnement. Il préconise les travaux d'entretien à réaliser sur le réseau d'eau potable afin d'améliorer le rendement et de maintenir une bonne qualité de l'eau consommée. Enfin, il propose une planification des travaux et des améliorations à réaliser afin de corriger les anomalies constatées.
- b) Dans la continuité du SDAEP, un Cahier des Clauses Techniques Particulières** est en cours de rédaction par IT 05 afin d'aider la commune à mettre en place des mesures correctives préconisées dans les conclusions du SDAEP.
- c) Les conclusions du dossier relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie ou DECI ont été aussi rendues** : elles précisent la nécessité de mettre en place des moyens de défense adaptés dans les secteurs de la commune encore insuffisamment protégés (Lestiquaire et Les basses baraques notamment).
- d) Une prise de contact a été réalisée avec le Département et IT 05** dans le cadre du dossier relatif à l'assainissement de la commune en vue de renouveler le **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)** actuel de la commune qui date de 2001.
- e) Le remplacement du mécanisme de l'horloge de l'église va être effectué** par la Sté BODET..
- f) Le bilan communal ONF 2019** : il présente un bilan positif de 21 924 €.
- g) Le renouvellement du Contrat Enfant Jeunesse** entre la CAF et la commune a été réalisé en début d'année.
- h) Taxe d'habitation** : Monsieur le Maire rappelle la suppression programmée de la taxe d'habitation pour tous d'ici 2022 et sa compensation par la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements.
- i) Prochaine élection municipale 2020** : Monsieur le maire remercie les conseillers qui l'ont soutenu et qui se sont impliqués au sein de ce conseil municipal tout au long de ce mandat. De nombreux dossiers ont été traités avec efficacité pour le seul intérêt de la commune.

Il rappelle que la prochaine élection municipale est programmée les 15 et 22 mars 2020 et précise aux conseillers municipaux présents le planning de la tenue du bureau de vote pour ces deux journées.

A 22 h 30 l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

Le Maire  
E.BERDIEL

